

Les crédits

l'OPANO, qui compte une douzaine de membres: 11 pays de la Communauté européenne et le Canada.

Chaque année, des scientifiques de cet organisme établissent le nombre de prises que nous pouvons faire sans détruire les stocks. Ensuite, ils attribuent aux différents pays des quotas que ceux-ci sont tenus de respecter. Or, depuis 1985, la Communauté européenne ne les respecte plus.

Depuis 1985 ou 1986, l'OPANO dit qu'il faudrait imposer un moratoire et cesser de pêcher la morue du Nord et demande à ses membres d'observer ce moratoire. Or, depuis 1986, année où l'on devait cesser la pêche à la morue, les Espagnols et les Portugais, qui sont membres de la Communauté européenne et de l'OPANO, en ont pêché illégalement 400 000 tonnes. L'an dernier seulement, ils ont pêché 47 000 tonnes qu'ils n'étaient pas autorisés à pêcher. C'est un vrai pillage.

Et ce n'est qu'un exemple. Je pourrais en donner bien d'autres, si le temps me le permettait.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, permettez-moi de poser une question à deux volets. La motion suggère que nous prenions immédiatement des mesures pour appliquer ce que l'on appelle la juridiction fonctionnelle aux deux extrémités des Grands bancs.

J'ai ici une carte qui illustre les prises de morue dans l'Atlantique nord-ouest de 1960 à 1991. En 1960, on a pris 1,1 million de tonnes, puis, jusqu'en 1969, la quantité augmente et grimpe à 1,9 million de tonnes en prises surtout faites par les pêcheurs étrangers. Puis la quantité commence à diminuer car les stocks étaient déjà en voie de décroissance. En 1976, 1977, 1978, la prise totale pour tous les pêcheurs, Canadiens et étrangers confondus, était tombée à 400 000 tonnes. Puis en 1977, bien sûr, nous avons adopté la zone de 200 milles lorsque toutes les nations du monde sont arrivées à un consensus et ont reconnu aux pays le droit non pas d'établir leur juridiction, mais d'étendre leur zone économique jusqu'à 200 milles au large de leurs côtes.

Ma question est la suivante: Si un pays avait le droit d'étendre sa juridiction fonctionnelle et de résoudre ainsi le problème, pourquoi le gouvernement de cette époque—et durant la majeure partie de cette époque, il s'agissait du gouvernement libéral—n'a-t-il pas tout simplement fait passer sa juridiction fonctionnelle de 12 milles qu'elle était alors, ce qui était accepté à cette

époque, à 200 milles, c'est-à-dire jusqu'au nez et à la queue des Grands bancs, ce qui nous aurait permis de prévenir tout ce problème de surpêche dans les Grands bancs? Jamais on ne nous aurait pris 1,9 million de tonnes en 1968 et ainsi de suite. C'était la première partie de ma question. Puisqu'il existait une solution facile, pourquoi nos prédécesseurs n'y ont-ils pas eu recours?

La deuxième partie de ma question est la suivante: Que signifie exactement la juridiction fonctionnelle? Le député pourrait-il nous dire s'il est probable que les autres États souverains du monde, particulièrement les pays qui pratiquent la pêche en haute mer comme les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon, etc., acceptent cette juridiction comme étant la norme et sont prêts à la respecter partout au monde, quelle que soit la signification de cette juridiction fonctionnelle de 200 milles?

Le président suppléant (M. DeBlois): La période des questions et observations est maintenant terminée, mais y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Simmons: Je remercie mon collègue de St. John's-Ouest et je remercie la Chambre de m'avoir donné son consentement unanime; je promets de ne pas en abuser. Je serai bref et précis.

Le ministre a tout à fait raison quand il dit que jusque vers 1968 en particulier, on se livrait à un véritable pillage dans cette zone. Je le précise pour être juste envers lui et non pour faire de la politcaillerie. D'ailleurs, lui et moi étions membres du même parti à cette époque. D'une certaine façon, nous étions tous deux également bien placés pour donner des conseils au gouvernement d'alors.

• (1050)

J'ose espérer qu'une partie de la sagesse que nous avons communiquée, lui et moi, était à l'origine de ce qui s'est passé dans les années 70 où des hommes, tels les regrettés Don Jamieson et Dan McDonald, le sénateur MacEachen et d'autres comme Romeo LeBlanc, ont mené l'offensive. Au fond, ils ont fait ce qu'on préconise dans cette motion. Il est vrai qu'ils ont tenté de faire ce que le ministre essaie de faire ces jours-ci pour s'attirer le plus d'alliés possible. À la fin, ils ont dû se serrer les dents. Le ministre a raison. Ils avaient peut-être attendu un peu trop longtemps. C'est l'accusation que nous portons maintenant contre ce gouvernement si l'on en vient à cela.